



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 23 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 17 janvier 2017

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Régine BERTHELET-RANDON, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

Absente excusée : Madame Marcelle BOISSIER a donné pouvoir à Denis DIEMUNSCH

Absents : Chédia ALANORE, Clément CHEVRU

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Observations
<u>Travaux sur bâtiment communal : toiture du garage de la maison « Colongin »</u>				N'ayant pas le retour de tous les devis, le sujet est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal du 6 mars 2017
<u>Assurance GROUPAMA : bris de vitres des fenêtres sur cour de l'école</u>	9	0	0	La Mairie a fait jouer son assurance pour bris de verre sur les fenêtres du périscolaire, la porte menant aux appartements et à l'école. GROUPAMA envoie un chèque de remboursement des travaux réalisés, de 949,20 €. Les Conseillers acceptent à l'unanimité le crédit du chèque GROUPAMA sur les comptes de la Commune.
<u>Transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité</u>	0	9	0	La loi ALUR du 24 mars 2014 donne désormais la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la CCEPPG. Ce transfert interviendra le 27 mars 2017, SAUF si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant le 27 mars 2017. Considérant l'intérêt pour la Commune de conserver sa compétence en matière d'élaboration de son PLU, le Conseil décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCEPPG
<u>Repas des aînés</u>	9	0	0	Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les modalités de l'année passée, soient : <ul style="list-style-type: none">- repas offerts aux Réauvillois de 60 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint- invitation des adhérents de l'association du 3^{ème} âge de Réauville, moyennant participation financière de 20 € par repas- commande au restaurant des Arcades des repas sur la base d'une prestation de 15 € par repas, à laquelle s'ajoute les boissons, la décoration,...



<i>OBJET</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abst</i>	<i>Observations</i>
<u><i>Commission CCAS</i></u>	9	0	0	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CCAS est géré en direct par le Conseil municipal et son budget intégré dans le budget de la commune.</p> <p>Le rôle et les missions de la nouvelle commission « Action sociale » restent les mêmes que celles assurées par le CCAS.</p> <p>Les membres de la Commission sont : Gertrude BARNIER, Régine BERTHELET-RANDON, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD et Marie-Hélène SOUPRE Présidente.</p> <p>Il est convenu que la commission étudie les demandes reçues en Mairie et propose au Conseil pour décision à huis clos. En cas de besoin, les membres de la commission pourront faire appel à des compétences extérieures.</p> <p>Le Conseil décide à l'unanimité de créer cette commission conformément aux modalités précisées ci-dessus.</p>
<u><i>Location du vidéoprojecteur de la Mairie avec la salle Polyvalente</i></u>	9	0	0	<p>Des demandes sont faites auprès de la Mairie pour que la salle polyvalente soit équipée d'un vidéoprojecteur.</p> <p>Le Conseil décide à l'unanimité les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- le vidéoprojecteur ne sera disponible que dans la salle polyvalente,- les tarifs de location sont la suivants :<ul style="list-style-type: none">* pour une ½ journée ou une soirée : 30 €* pour une journée : 50 €* pour un Week-end : 80 €- une caution de 500 € est demandée à chaque location- la régie sera modifiée pour intégrer cette nouvelle recette

La séance est levée à 19h15.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le 3 mars 2017** à 18h00.

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE